

André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
Président du Groupe de la  
Gauche démocrate et républicaine  
3, route des 3 Ponts  
63300 THIERS

Le 10 mars 2023

Aux élus et organisations syndicales de  
l'arrondissement d'Ambert

Objet : Situation de l'hôpital d'Ambert – Application de la loi Rist  
Nos références : JB1930

Madame, Monsieur, *chers amis,*

La confirmation ministérielle de la mise en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 du plafonnement du montant des rémunérations des praticiens qui effectuent des intérim dans les hôpitaux publics suscite une nouvelle fois beaucoup d'inquiétudes.

Après avoir été alerté il y a quelques jours par les organisations syndicales du centre hospitalier d'Ambert sur les risques pesant sur la continuité des soins, j'ai eu un échange avec Monsieur Vincent Blanc, directeur délégué du CH d'Ambert, qui m'a confirmé les informations sur les éventuelles conséquences de cette mise en application sur le service des urgences et du SMUR.

Le 3 mars dernier, j'ai également eu un échange avec le Directeur général du CHU de Clermont-Ferrand, Didier Hoeltgen, relative notamment à l'aide qui pourrait être apportée par le service des urgences par le CHU de Clermont. Il m'a fait part des difficultés actuelles du CHU en lien notamment avec les problèmes d'obtention du titre de séjour de plusieurs médecins urgentistes étrangers. J'ai d'ailleurs adressé un courrier au Préfet du Puy-de-Dôme pour que les blocages actuels puissent être levés au plus vite.

Ce lundi 13 mars 2023, je rencontrerai également le directeur de la Délégation départementale de l'ARS, Grégory Dolé, pour faire le point avec lui sur l'ensemble de l'offre de santé de notre territoire et bien évidemment sur la situation du centre hospitalier d'Ambert et de son service d'urgence.

Après avoir échangé avec le Président de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois-Forez Monsieur, Daniel Forestier, et au regard de la gravité des menaces pesant sur la continuité des services de notre hôpital, je vous invite à participer à une rencontre pour déterminer une action collective. Elle aura lieu :

**Vendredi 17 mars 2023 à 17 h 30**  
**Salle des fêtes de Champetières**

Comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus amicaux.*



André CHASSAIGNE